



Motion au CTL du 26 avril 2018 (2ème convocation)

Monsieur le Directeur,

Après le code du travail et des réformes au bénéfice des plus riches, le gouvernement s'attaque aux services publics et notamment à la Fonction Publique dans ses trois versants.

En parallèle au dépeçage de la SNCF et du statut des cheminots, le gouvernement s'en prend frontalement au statut des fonctionnaires, aux missions qu'ils exercent, et annonce 120 000 suppressions d'emplois dont 50 000 au sein de la Fonction Publique d'État.

Son projet de transformation de l'action publique « CAP 2022 » est inacceptable. Le gouvernement a franchi un nouveau pas en préconisant le recours accru aux non-titulaires, le renforcement de la rémunération au mérite, la diminution du nombre des instances de représentation du personnel (fusion CHS et CTL, recul des droits de défense des agents en CAPN) et un plan de départs volontaires.

A la veille d'un mois de mai décisif, et à l'occasion de la campagne « impôt sur le revenu » les agents des Finances Publiques avec leurs organisations syndicales ont décidé d'entrer dans l'action pour sauver une administration malmenée depuis plusieurs années et amenée à disparaître : la DGFIP.

Plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà actés :

- Dès le 1er mai manifestations unitaires interprofessionnelles qui feront échos aux luttes en cours dans le secteur public comme dans le secteur privé.
- Le 3 mai 2018 les 4 organisations syndicales nationales de la DGFIP appellent à une grève d'ampleur « Journée morte à la DGFIP », début d'un processus de grève reconductible et de blocages des centres des Finances Publiques.
- Enfin tous les agents des Finances Publiques seront appelés à se mettre en grève le 22 mai 2018 à la demande de toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique. Les organisations invitent à développer partout des initiatives et actions pour rassembler sur la nécessité de préserver la Fonction publique.

C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement anxiogène, près de 40 % des agents étaient en grève le 22 mars dernier pour dire non à la destruction de la DGFIP. Depuis, dans de nombreuses directions, des appels à la grève se multiplient, des actions de blocage de la DGFIP se mettent en place. Il y a urgence à ce que le directeur, les ministres, le président, écoutent et prennent en considération les revendications légitimes des agents.

Les Organisations syndicales nationales ont collectivement décidé de ne plus siéger dans les groupes de travail tant que le ministre n'aura pas accepté de les recevoir.

De plus dans l'informatique, les très récentes informations sur la réorganisation des DISI nous inquiètent autant sur le fond que sur la forme. Dans les deux cas rien ne filtre. Ces mesures n'ont fait l'objet d'aucune concertation et les OS n'ont eu connaissance du projet que grâce à des indiscrétions. Comme ce mode de gouvernance semble devenir la règle nous ne pouvons qu'être suspicieux sur les réelles intentions de la Direction Générale.

Suite au GT du 1^{er} février 2018, la carte cible des AT a été actée en concentrant l'activité sur des sites plus importants moins sensibles aux variations d'effectifs.

Concrètement pour la DiSI Nord, ce sera à terme la fermeture du plateau TOSCANE d'Amiens, de l'AT PRO et de l'AT TRESO de Lille. Les modalités restent toujours à définir, ce qui n'est pas pour rassurer les collègues concernés.

Prochainement le logiciel 3E va être généralisé à l'ensemble des DiSI. et permettra de suivre les emplois et effectifs dans la sphère informatique. Les fonctionnalités proposées par l'application permettent aux DiSI d'assurer le suivi de leurs propres emplois et effectifs par structures, missions, résidences, catégories, qualifications et compétences. Les organisations syndicales ne sont pas dupes, cet outil sera utilisé pour une nouvelle répartition des missions selon les effectifs, les compétences, les disponibilités des locaux. A terme ce seront de nouvelles suppressions d'emplois, de fermetures d'ESI.

Depuis janvier 2018 a débuté une expérimentation de la production de Clic'Esi en filière industrielle. C'est un comble, après la décision de fermer l'atelier éditique de Lille, la DGSSI s'aperçoit maintenant que la charge ne peut plus être absorbée par les ESI « exDI ». La prochaine étape sera-t-elle la privatisation complète de la filière éditique ? Le ver est entré dans la pomme avec la présence de la société KERN dans les locaux des ESI pour l'indexation FIDJI-STOCK.

De plus, la création d'un corps interministériel des ingénieurs informaticiens ayant pour but la mobilité au sein des différents ministères semble de plus en plus d'actualité (cf rapport du sénat).

Nous connaissons les conditions dans lesquelles travaillent les agents dépendant de la DINSIC. Ce serait un recul sans précédent pour les droits et garanties des informaticiens de la DGFIP.

A la DiSI Nord, 45,1 % des agents se sont mobilisés. C'est un chiffre historique pour notre direction, révélateur des inquiétudes et de la mobilisation des agents.

La fermeture de l'atelier éditique de Lille, de cellules d'assistance AT (Toscane à Amiens-Fief, Tréso et PRO à Lille etc.), la mise en place du PAR et de groupes de travail concernant la fusion des assistances en quatre grands pôles (Part, Pro, Direction, Gestion publique), l'externalisation de missions (Fidji-Stock...), la mutualisation des services RH, l'harmonisation vers le bas des accords locaux préalable à la fusion des ESI amiénois, la création de CSRH, suscitent des interrogations parmi les agents quant à leur avenir et à celui des missions concernées.

Tous les services des DiSI sont menacés.

A l'issue du mouvement de catégorie C, 19 emplois sont vacants à la DiSI Nord. Comment faire fonctionner les services dans ces conditions. Nous savons que cela va se traduire par l'abandon de missions et une casse sans précédent de l'emploi. Le DG nous a prévenu, on va souffrir !. Dans les médias, nos ministres annoncent également la couleur : la DGFIP est dans l'oeil du cyclone qui est programmé pour balayer le service public, le modèle social à la Française. Nous ne nous laisserons pas faire. Avec les agents une mobilisation d'ampleur est en construction.

Les agents souhaitent avoir des réponses précises sur leur devenir afin d'organiser au mieux leur vie personnelle et professionnelle. Ils ont bien compris que les décisions et projets impactant leur vie professionnelle sont décidées en "haut lieu", loin du terrain et d'eux.

Puis, que ces projets subissent un semblant de concertation avec les organisations syndicales nationales au sein de groupes de travail, puis en CTL pour information, véritables chambres d'enregistrements où tout est déjà ficelé d'avance et où les marges de manœuvres sont quasiment inexistantes.

Le CTL d'aujourd'hui en représente l'exemple concret puisque tous les points à l'ordre du jour ne sont que des points d'informations « copier-coller » des fiches nationales. Vous nous proposez une nouvelle fois comme chaque année, un budget de fonctionnement des services en baisse. Il faudra encore se

serrer la ceinture, faire avec les moyens du bord pour mener à bien nos missions.

Même les réorganisations de service comme l'accueil à Fief, l'appel à candidature et les changements d'horaire à l'EA Majic n'ont pas grâce à vos yeux pour être soumis à la concertation en CTL.

Ainsi les revendications des agents sont rarement entendues par nos "décideurs".

Ce n'est pas la conception du dialogue social que nous voulons faire vivre dans les instances paritaires.

Enfin, sur les affectations locales, cela fait des années que les organisations syndicales s'opposent au plein pouvoir qui est donné aux directeurs locaux des DiSI pour affecter les collègues où bon leur semble au mépris du respect des qualifications des agents. L'état des lieux devient catastrophique : des PAU en direction, des administratifs au SIL, dans les AT, des PSE au pôle développement, des analystes dans les EA, des PAU dans les EA, des programmeurs dans les AT, des agents SIL à affectation nationale à l'EA, des agents administratifs, des dactylocodeuses faisant fonction d'agent de traitement à l'EA Majic, des B administratifs en éditique... De nombreux agents travaillent « gratos » pour la DGFIP. Nous imaginons la capharnaüm qui va résulter de la décision de la DG de supprimer les RAN et d'affecter nationalement les agents au département en laissant tout pouvoir aux directeurs locaux pour l'affectation fine des agents.

Alors si un moment donné, cela arrange tout le monde : l'agent et la direction, les effets papillons du non respect des règles de gestion conduit inévitablement à un moment donné à des conséquences individuelles néfastes pour les agents.

La situation de Jean Charles DECARNE est l'exemple criant. La direction de la DiSI n'a pas respecté les règles lors de son affectation locale. A ce moment là, le contournement aux règles était possible pour l'intérêt « suprême » du service. Pour le même intérêt « suprême » du service, vous avez décidé en 2017 de contourner l'affectation nationale d'un agent C PAU SIL et d'affecter le collègue à l'EA de Lille.

Maintenant, que le collègue B administratif a réussi l'examen de PAU, la DG refuse de lui attribuer la prime TAI correspondante à la qualification qu'il exerce depuis septembre 2016 avec cette fois une application stricte de la règle de l'obligation de rester dans la dominante de sortie de l'ENFIP. Dominante que le collègue n'a jamais exercée, mais bien sur cela arrangeait tout le monde à l'époque.

C'est profondément scandaleux ! Nous vous demandons, M Bonnefoi, d'user de toute votre influence, la même qui vous permet de marcher sur les règles d'affectation locale, pour obtenir de la DG l'application de l'annexe 3 de l'instruction de mutation 2018 et donc d'obtenir la liquidation de la prime TAI à Jean Charles dès le mois de mai 2018. Dans le cas contraire, nous sommes plus qu'inquiets sur la date à laquelle Jean Charles touchera la prime, puisque la seule possibilité présentée par la DG est de lui demander de passer par le mouvement national en 2019 alors qu'à la date d'aujourd'hui, il n'y a aucune vacance d'emploi B PAU sur Lille.

Cet exemple se traduit bien évidemment par des effets directs sur la rémunération du collègue mais au delà il fait prendre conscience à l'ensemble des agents de la DiSI, que malgré les discours rassurants et apaisés que vous leur renvoyez, la dure réalité des restructurations est violente : mutation d'office (agents administratifs de l'éditique de Lille), reconversion forcée (agents des AT, de l'exploitation REC/MEN/RAR, de l'éditique de Vidame, agents des RH,...), privatisation des missions (fidji-stock), mauvaise foi administrative pour gérer avec pragmatisme la mutation forcée de l'agent PACTE JUNIOR de l'éditique de Lille et maintenant pour Jean Charles, l'application de règles d'une façon unilatérale, c'est à dire pour l'intérêt de l'administration.

Aucun agent n'est dupe. Nous ne sommes que des variables d'ajustement d'une politique libérale visant à casser l'emploi public et les garanties individuelles et collectives des agents.

C'est pour porter ce mécontentement, cette colère que les élus CGT, SOLIDAIRES et FO ne participeront pas à la 2eme convocation du CTL DiSI Nord convoqué le 26 avril.